

# REGLEMENT BEAUJOLAIS CHALLENGE TRAIL Dimanche 19 MAI 2019

## Article 1 : PARTICIPATION

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toutes photos concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

- L'épreuve de 30 km est ouverte à tout licencié ou non né en 1999 ou avant,
- L'épreuve de 15 km est ouverte à tout licencié ou non né en 2003 ou avant. Tout participant au trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité
- L'épreuve de marche nordique 15km est ouverte à tous
- L'épreuve 1,5km est ouverte aux enfants de 10-11ans
- L'épreuve de 3km est ouverte aux enfants de 12-15 ans

Ouvert aux non licenciés sous présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Les licences FFA (Athlé compétition, Athlé running, Athlé entreprise) ou Pass Running en cours de validité sont acceptées. **Les licences FFtri ne sont plus acceptées.**

## Article 2 : DATE ET HORAIRES DES DEPARTS

Dimanche 19 Mai 2019

9 h 00 : LE TRAIL DU FUT D'AVENAS — 30 km

10h00 : LE TRAIL DE VILLIE MORGON — 15 km

10h15 : Marche Nordique

A partir de 10h20 : Courses enfants

Départs groupés devant le Caveau de VILLIE MORGON

## Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne se feront uniquement sur le site Internet de l'épreuve.

Prix des inscriptions pour le BEAUJOLAIS CHALLENGE TRAIL :

- Courses enfants : gratuit
- Marche Nordique : 15 EUROS

- Parcours 15 kms : 15 EUROS (Majoration de 3€ à partir du 12 mai)
- Parcours 30 kms : 30 EUROS (Majoration de 3€ à partir du 12 mai)

Cette inscription comprend le dossard, un cadeau (sauf courses enfants), les ravitaillements, les classements (sauf marche nordique et courses enfants), les récompenses et le REPAS A L'ARRIVEE

Tout participant au Trail devra fournir, soit la copie d'une licence d'Athlétisme soit un certificat médical de moins d'un an à la date de la course avec l'intitulé suivant : " non contre-indication à la pratique du trail ou course à pieds en compétition" (copie souhaitée - pas d'original)

#### **Article 4 : RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTIONS SUR PLACE**

Le samedi 18 MAI 2019 de 16 h à 18 h 30 et le Dimanche à partir de 7 h 00 à la salle du château Villié-Morgon.

#### **Article 5 : EQUIPEMENT**

Chaque participant s'équippa en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sur les épreuves chronométrées sont fortement conseillées. Une réserve d'eau de type bidon ou poche à eau 0,5L minimum est obligatoire sur les épreuves de Trail (vérification au départ).

#### **Article 6 : PARCOURS, BALISAGE**

Le système de balisage sera matérialisé par des flèches, des rubalises attachées aux arbres et un système de marquage au sol délébile (système préservant l'environnement).

#### **Article 7 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par des secouristes et un médecin. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Le numéro de portable des secouristes sera indiqué sur les dossards — Les téléphones portables sont donc recommandés.

#### **Article 8 : RAVITAILLEMENTS**

Le trail est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit trail).

Sur le 30 kms : 2 ravitaillements complets

Sur le 15 kms : 1 ravitaillement complet.

Aucun gobelet plastique ne sera fourni, merci de le prévoir .....

#### **Article 9 : ARRIVEES**

Les arrivées du trail auront lieu devant le caveau de VILLIE-MORGON.

Un ravitaillement sera à la disposition des participants qui seront ensuite invités à assister à la remise des récompenses.

#### **Article 10 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Un classement individuel sera établi pour chaque course, des trophées et des lots seront remis aux cinq premiers du classement scratch sans distinction de catégories d'âge.

Les remises de prix auront lieu à 12 H pour le 15 Kms et à 12 H 15 pour le 30 Kms

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation WEEK END BEAUJOLAIS,

#### **Article 11 : SANCTIONS**

Tout participant surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

#### **Article 12 : MODIFICATIONS / ANNULATION**

En cas de mauvais temps ou toutes autres conditions pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

En cas d'incapacité médicale et sur présentation d'un justificatif, un avoir sera accordé pour la prochaine édition.

#### **Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITE CIVILE**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par ses assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol.